



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens
& Concours

Bureau des examens généraux

DEC1

n° 0006 - 2024/DEC1

Affaire suivie par :

Nathalia JEROME

Cheffe du bureau des examens généraux

Tél : 05 94 27 21 83

Mél : nathalia.jerome@ac-guyane.fr

Cépérou

Place Leopold HEDER – BP 6011

97306 Cayenne Cedex

Cayenne, le mardi 24 octobre 2023

Le recteur de région académique
Chancelier des universités
Recteur de l'académie de Guyane,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
adjoints,
Mesdames et Messieurs les directeurs délégués
aux formations professionnelles et technologiques

Objet : Avis d'ouverture du registre des inscriptions à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG),
session de février 2024

Références réglementaires :

- Décret n° 2015-1929 du 31-12-2015 - J.O. du 3-1-2016 (Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016) ;
- Arrêté du 19 juillet 2016 (JORF n°0179 du 3 août 2016 texte n° 12) portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat de formation générale
- Code de l'éducation - Article D332-23 à D332-29 - Le certificat de formation générale

Du lundi 18 décembre 2023 au lundi 22 janvier 2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION

S'inscrivent comme **candidats individuels** :

- Les candidats âgés de 16 ans au moins à la date du 22 janvier 2024 qui résident dans l'académie de la Guyane et qui ne sont pas scolarisés ou inscrits dans un organisme de formation pour l'année (MLDS, CER, UAU, UHI)
- les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public (RSMA, GRETA, CFA, CFR, MFR...)
- Adultes salariés ou demandeurs d'emploi sans qualification, suivant ou non une action de formation

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne à l'adresse suivante sur le Portail Cyclades:

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Lire attentivement et en totalité les consignes de l'application avant de finaliser votre inscription

La confirmation d'inscription doit **IMPÉRATIVEMENT** être vérifiée, datée, signée et imprimée accompagnée de la photocopie intégrale d'une pièce d'identité (recto/verso) ainsi que le dossier pour l'épreuve orale et adressé pour le Lundi 29 janvier 2024, 12h00 à :

Rectorat de l'Académie de Guyane
Division des Examens et Concours – Bureau du CFG
Place Léopold HEDER – BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal

Candidats en situation de handicap :

La demande d'aménagement d'épreuve doit être formulée en utilisant les formulaires disponibles sur le site de l'académie de Guyane (<https://www.ac-guyane.fr/amenagements-d-epreuves-aux-examens-121588>)

Le dossier de demande d'aménagements d'épreuves doit être constitué dès l'inscription et envoyé au plus tard le Lundi 29 janvier 2024 à 12h00 à l'adresse susmentionnée.

Les formulaires du Diplôme National du Brevet et Certificat de Formation Général pour les aménagements d'épreuves, doivent être bien dissocié par examen. Si un candidat passe les deux examens, il devra fournir deux formulaires distincts (DNB + CFG).

MODALITES D'EVALUATION

Pour tous les candidats, le total de points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200.

Pour les candidats individuels :

Le décompte des points provient des résultats obtenus à trois épreuves obligatoires :

Une épreuve écrite de français, portant sur la maîtrise de la langue.

Durée : 1h00 - notée sur 120 points,

Une épreuve écrite de mathématiques, constituée d'exercices en rapport avec la vie pratique

Durée : 1h00 - notée sur 120 points

Une épreuve orale, commune à tous les candidats

Durée : 20 mn - notée sur 160 points

*L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat à partir de son expérience professionnelle, d'un parcours éducatif qu'il a suivis, d'un ou plusieurs stages de formation, de ses centres d'intérêt personnel. Il comporte entre 5 et 10 pages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Il doit être remis **avant le Lundi 29 janvier 2024.***

L'épreuve orale comptabilise un total de points compris entre 0 et 160.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A partir de cette session, nous vous informons que la correction des copies sera dématérialisée.

Dates des épreuves (dates indicatives)

*Les épreuves se dérouleront le **Mardi 06 février 2024.***

Les copies doivent être retournées à la DEC **au plus tard le Vendredi 09 février 2024** à l'adresse citée ci – dessus.

IMPORTANT : VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE DE VOTRE DOSSIER COMPLET A LA DATE INDIQUEE

Pour le recteur et par autorisation,
Pour le Recteur d'Académie
La cheffe de la Division des Examens & Concours,
et par autorisation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Jeannette SAHAI

